

## Modification de la commission de gestion

### **SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE**

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par le Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001  
tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF n° 40-2015 du 27 août 2015

**Siège social:** Immeuble STB - 34, Rue Hédi Karray - Cité des Sciences- 1082 El Menzah IV

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE informe ses actionnaires et le public que le Conseil d'Administration de la société, réuni le 23 mars 2021, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion du gestionnaire STB FINANCE en contrepartie de ses prestations de gestionnaire financier, administratif et comptable de la SICAV.

Ainsi, la commission de gestion sera fixée à **0,50% TTC de l'actif net par an au lieu de 0,40% TTC de l'actif net par an.**

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.**

Le prospectus de SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE mis à jour sous le numéro 17-980/A002 sera mis, à la disposition du public, sans frais, auprès du siège social de la SICAV sis à l'Immeuble STB - 34, Rue Hédi Karray - Cité des Sciences- 1082 El Menzah IV, du siège social du gestionnaire STB FINANCE - Intermédiaire en Bourse, sis au 34, rue Hédi Karray - El Menzah IV- 1080 Tunis et du réseau d'agences de la Société Tunisienne de Banque.